

I. COMITE DE PILOTAGE DES MOBILITES ERASMUS PLUS

Principes et procédures

Membres du comité de pilotage

Simon Valette	proviseur	Equipe de direction
Milly Bricka	adjointe gestionnaire	
Antoine Burkart	professeur	
Claudine Vallot – Millet	professeure	Matières professionnelles
Sofiane Chaour	professeur	
Benoît Beltramo	professeur	Matières générales
Audrey Moiroud	Référente erasmus - professeure	

Lors de réunions élargies, le comité s'enrichit de tous les participants à des mobilités.

Périodicité

Deux réunions par année scolaire au minimum.

Les objectifs du comité de pilotage

De moyen terme ...

- Proposer une feuille de route pluri-annuelle, en lien avec le projet d'établissement ;
- Veiller à la parité de genre et à l'équilibre entre les filières ;
- Etablir le bilan pédagogique des mobilités des personnels et des élèves, à partir des rapports de mobilité, en vue de son intégration dans le rapport d'activité du lycée ;

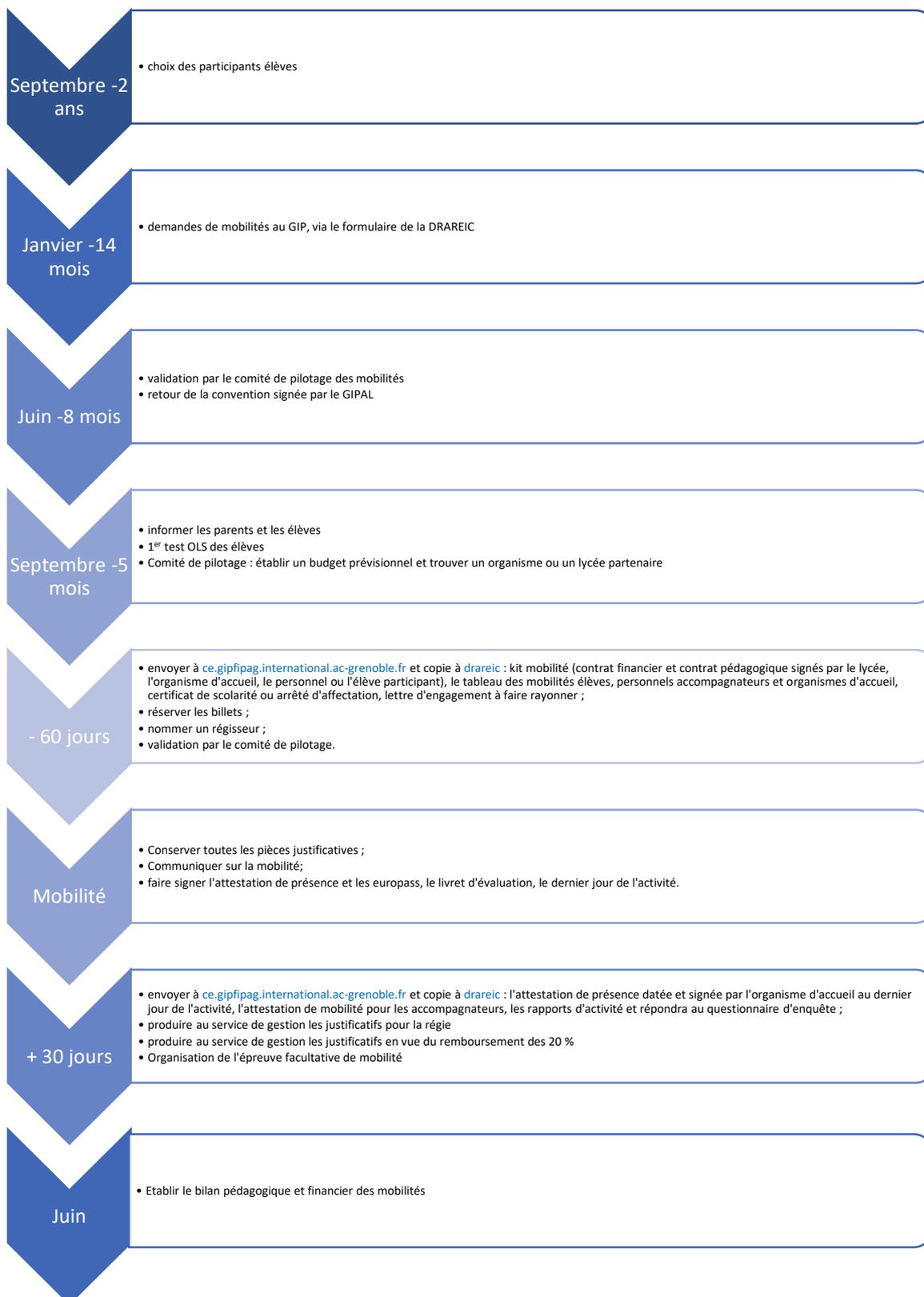
Et opérationnels.

- Elaborer systématiquement le budget (prévision des dépenses et des recettes, modalités de remboursement avec les règles en vigueur)
- Préparer les mobilités et anticiper l'éventuel accueil des partenaires européens ;
- Assurer le suivi des mobilités : liens avec les partenaires, conformité du budget, relations avec les familles, conformité avec les objectifs.

Les règles financières, dans l'attente d'une réponse de la Division des Affaires Financières de l'Education Nationale

Type de mobilité	Modalités de d'avance et de remboursement	Réservations	Pièces à fournir
PERSONNELS	Avance de 80 % de la bourse Remboursement de 20 % sur la foi des pièces justificatives	Assurées par les personnels	Rapport de mobilité Billets d'avion Certificat d'accueil Tableau des mobilités
ACCOMPAGNATEURS	Avance de 80 % du forfait Remboursement de 20 % sur pièces justificatives	Assurées par les personnels	Billets d'avion Certificat d'accueil Tableau des mobilités
APPRENANTS	Sur la base d'un budget établi dans le respect des montants des bourses, le lycée perçoit les bourses et organise l'intégralité de la mobilité.	Gestion par le lycée Régie d'avance fournie par le lycée à l'un des accompagnateurs pour les frais des apprenants	Le régisseur produit à son retour la totalité des pièces justificatives des dépenses. Tableau des mobilités

Avant et après les mobilités.



II. REUNIONS DE SUIVI

Réunion du 2 juin 2022

en présence des membres du copil et de Géraldine Morney.

Feuille de route 2021 – 2024

- 2021 – 2022 : mobilités enseignants pour nouer des partenariats
- 2022 – 2023 : faire partir des élèves de toutes les sections – consolider nos partenariats. Pas plus de deux mobilités des personnels sur le temps scolaire.
- 2023 – 2024 : faire partir le tiers des élèves de terminale.

Bilan pédagogique 2021 - 2022

	Qui ?	Date ?	Lieu ?
Mobilités élèves	2 Terminales ASSP 2 Terminales TFCA	Mars 2022	Partenariat avec le lycée de Monaghan (Irlande)
Accompagnateurs	Benoît BELTRAMO Sofiane CHAOUR	Mars 2022	Partenariat avec le lycée de Monaghan (Irlande)
Visites préparatoires	0		
Mobilités personnels	Sophie PICARD Claudine VALLOT Audrey MOIROUD Géraldine MORNEY	Avril 2022	Marksgymnasie scola (Suède)

Bilan de l'année 2021 – 2022

Irlande

Deux accompagnants : Sofiane Chaour et Benoît Beltramo,

Quatre élèves : 2 Tale TFCA, 2 Tle ASSP

Un accueil de professeur Irlandais en retour, Garrett Coyle. Partenariat avec l'association franco irlandaise de Lyon ; rencontre de football gaélique.

Le déficit créé par les mobilités élèves est à combler en mobilisant le soutien organisationnel et les bourses régionales que les parents ont perçu et qu'ils se sont engagés à reverser sous la forme d'un don à l'établissement à acter au conseil d'administration du 27 juin 2022. Des familles ont avancé 360 Euros à l'établissement ; il faudra veiller à établir un bilan fiable à l'attention des familles.

Suède

Quatre professeures, avec des mobilités en perspective pour les filières MELEC et ASSP. Le complément des bourses de mobilité sera versé rapidement.

Perspectives 2022 – 2023

Qui ?	Date ?	Lieu ?
-------	--------	--------

Mobilités élèves	8 Terminales ASSP	12 mars 23 au 08 avril 2023	
Accompagnateurs	2	Temps scolaire	
Visites préparatoires	2	Hors temps scolaire	
Mobilités personnels	3	2 sur le temps scolaire 1 hors temps scolaire	

Créer une rubrique Erasmus dans l'ENT

Annexe 1 – Les règles financières

Typologie des dépenses autorisées :

- Soutien organisationnel : coûts directement liés à la mobilité (préparation, suivi et soutien pour les participants) à l'exclusion des frais de séjour.
- Soutien de la mobilité : frais de séjour attribués sous forme de bourse.

Gestion financière

« La gestion financière doit respecter à la fois les principes dictés par la Commission européenne mais également la réglementation nationale et propre à chaque établissement selon sa nature juridique. Les financements sont versés en plusieurs étapes : versement d'une avance de 80% de la somme demandée ; versement du solde après examen du rapport final.

Les dépenses sont payées par les comptables publics au regard des pièces justificatives prévues par la réglementation et sont effectuées pour le montant réel.

Conformément à l'article 22 du GBCP, des régisseurs peuvent être chargés pour le compte des comptables publics d'opérations d'encaissement ou de paiement. Le régisseur n'a pas qualité de comptable public. Il est habilité à effectuer certaines opérations normalement réservées à l'agent comptable, opérations dont il est personnellement et pécuniairement responsable dans les mêmes conditions qu'un comptable public, nomination soumise à l'agrément du comptable. Attention : il faut penser à conserver la totalité des pièces justificatives des dépenses. »

Extrait du guide de mobilité Erasmus (agence européenne).